

## FLASH-INFOS

### H5N1 confirmé

***Influenza aviaire / France : H5N1 confirmé par l'Afssa pour les 3 cygnes retrouvés morts en Moselle et niveau de risque élevé pour les volailles.***

**Le laboratoire national de référence de l'AFSSA a confirmé la présence du virus N1 hautement pathogène sur les trois cygnes trouvés morts sur un étang de la commune d'Assenoncourt (Moselle)**

Les mesures prises dès le 3 juillet 2007 dans la zone concernée, avec la délimitation d'une zone de contrôle et d'une zone d'observation autour de l'étang, sont donc maintenues.

**Le Ministre de l'agriculture et de la pêche met en place les mesures de prévention du risque correspondant au passage du niveau « modéré » au niveau « élevé », conformément aux dispositions réglementaires.**

**Ces mesures s'appliquent sur l'ensemble du territoire métropolitain.** Les détenteurs de volailles et d'oiseaux d'agrément doivent mettre en œuvre les mesures de protection suivantes :

- **Les volailles et les oiseaux doivent être protégés** afin de prévenir tout contact direct ou indirect avec les oiseaux vivant à l'état sauvage ou faire l'objet de mesures alternatives avec une visite vétérinaire d'évaluation. Cette visite doit être renouvelée à une fréquence mensuelle dans les 98 zones humides à risque déterminées par l'Office National de la **Chasse** et de la Faune Sauvage.

- **Les rassemblements de volailles et d'oiseaux et les compétitions de pigeons sont interdits.**

↳ Consulter la carte des 98 zones humides à risques :  
[http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pages\\_2.pdf](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/pages_2.pdf)

Source : Ministère de l'Agriculture, 05/07/07

[http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere.leministrelecabinet.communiquepresse\\_a7135.html](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/leministere.leministrelecabinet.communiquepresse_a7135.html)

